

*Communiqué de presse***FRÉQUENCES OUTRE-MER****Attribution de fréquences dans la bande 2,1 GHz en Guadeloupe et en Martinique : résultats de la deuxième enchère de positionnement**

28 janvier 2025

La deuxième enchère de positionnement pour l'attribution de la bande 2,1 GHz en Guadeloupe et en Martinique s'est déroulée le **28 janvier 2025**.

Pour rappel, l'instruction des dossiers de candidatures a permis de déterminer les quantités de fréquences obtenues par chacun des lauréats dans la bande 2,1 GHz en Guadeloupe et en Martinique, sous réserve que la présente procédure soit menée à son terme.

Les enchères de positionnement pour l'attribution des fréquences de la bande 2,1 GHz permettent de déterminer l'ordonnancement des blocs de fréquences obtenus par chaque lauréat. La première enchère de positionnement s'est tenue le 14 janvier 2025 et a permis de positionner un premier bloc de 5 MHz duplex. Sur chacun des territoires de Martinique et de Guadeloupe, l'emplacement n° 2 a été obtenu par la société Orange pour un montant de 500 666 euros.

La deuxième enchère de positionnement portait sur le positionnement d'un bloc de 5 MHz duplex parmi les emplacements disponibles restants dans la bande 2,1 GHz. Ces emplacements étaient les suivants avant l'enchère, sur chacun des territoires de Guadeloupe et de Martinique :

Numéro de l'emplacement	Voie montante	Voie descendante
1	1920 – 1925 MHz	2110 – 2115 MHz
6	1945 – 1950 MHz	2135 – 2140 MHz
10	1965 – 1970 MHz	2155 – 2160 MHz

A l'issue de la deuxième enchère de positionnement pour l'attribution de la bande 2,1 GHz en Guadeloupe et en Martinique, les résultats sont les suivants :

- En Guadeloupe, la société Orange obtient l'emplacement n°1 pour un montant de 250 666 euros ;
- En Martinique, la société Orange obtient l'emplacement n°1 pour un montant de 250 666 euros.

Les sociétés Digicel AFG et Outremer Telecom participeront à une troisième enchère de positionnement dans les prochains jours, portant sur le positionnement d'un bloc de 5 MHz duplex parmi les emplacements n°6 et n°10 du tableau ci-dessus.

Document associé :

- [La page dédiée à la procédure](#)

A propos de l'Arcep

L'Arcep est l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse. Arbitre expert et neutre, au statut d'autorité administrative indépendante, elle est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles, postaux et de distribution de la presse en France.

Contact presse

Victor Schmitt
victor.schmitt@arcep.fr
Tél. : 01 40 47 71 84

Suivez l'ARCEP

 www.arcep.fr
 LinkedIn
 Dailymotion

Abonnez-vous

Flux RSS
Lettre électronique
Listes de diffusion